

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 22 MARS 2018

Etaient Présents 49 titulaires, 1 suppléant, 16 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUZOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Jean-Michel IDOPE, Jean LABORDE, Lydie CAMPELLO, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Mailys DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Robert BAREILLE, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	Paule BERGES	à	Elisabeth MEDARD
	Michel NOUSSITOU	à	Pierre CASABONNE
	Claude LACOUR	à	Michel CONTOU-CARRERE
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
	Jean LASSALLE	à	Jacques MARQUEZE
	Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES	à	Denise MICHAUT
	Maité POTIN	à	André LABARTHE
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Anne BARBET	à	Marylise GASTON
	Christophe GUERY	à	Daniel LACRAMPE
	Dominique FOIX	à	Henriette BONNET
	Cédric PUCHEU	à	Lydie CAMPELLO
	Aurélien GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Anne VOELTZEL
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY

Suppléants : Didier ISSON suppléant de Patrick MAUNAS

Absents : Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS, Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Gérard ROSENTHAL, Pierre ARTIGUET, Gérard BURS, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET

RAPPORT N° 45-180322-ENV-

SCHEMAS DIRECTEURS D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE DE BARETOUS
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MANDAT

Le - 3 AVR. 2018

SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

M. CASABONNE rappelle qu'en 2015, la Communauté de Communes de la vallée de Barétous, ses communes-membres, et le Syndicat Mixte de la Pierre-St-Martin, dans le cadre de leurs compétences respectives, ont souhaité élaborer en commun des schémas directeurs d'assainissement et d'eau potable sur leur territoire.

Une convention de mandat définit les modalités financières, juridiques et techniques de la délégation de maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes.

Considérant l'arrêté préfectoral n° 64-2016-07-22-008 en date du 22/07/2016, portant création de la Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut Béarn, aujourd'hui dénommée Communauté de Communes du Haut-Béarn (Arrêté Préfectoral du 18/08/2017), issue de la fusion des Communautés de Communes de la vallée de Barétous, du Piémont Oloronais, de la vallée d'Aspe, et de la vallée de Josbaig ;

Considérant l'arrêté préfectoral n° 64-2016-07-19-040 en date du 19/07/2016, portant création de la commune nouvelle d'Ance-Féas, issue de la fusion des Communes d'Ance et de Féas ;

Considérant la nécessité d'actualiser la répartition des charges entre les différentes parties (cinq Communes, un syndicat et la Communauté de Communes) ;

Il convient de modifier, par avenant, la dénomination de l'entité attributaire de la maîtrise d'ouvrage unique et les dispositions financières de la convention de mandat.

Oui cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOpte** le présent rapport,
- **ADOpte** l'avenant n°1 accompagné de l'annexe financière à la convention de mandat pour la réalisation des schémas directeurs d'assainissement et d'eau potable et l'étude d'opportunité de rapprochement entre collectivités de la vallée de Barétous,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de mandat entre les communes de la vallée de Barétous, le syndicat mixte de la Pierre Saint Martin et la Communauté de Communes du Haut-Béarn,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 22 mars 2018

Suivent les signatures

Affiché le 03. de 18



Le Président



Daniel LACRAMPE